



# ACADÉMIE DE NICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Pôle Ressources Humaines

**Rectorat de Nice**  
**Service des personnels enseignants,**  
**d'éducation ou d'orientation**  
SPEEO

Nice, le 16 novembre 2020

Le Recteur de l'académie de Nice

Affaire suivie par :  
Chantal BLAZY  
Chef du service  
Tél : 04.92.15.47.48  
Mél : chantal.blazy@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

à

Pour attribution :

Mesdames et messieurs les chefs  
d'établissement

Mesdames et messieurs les directeurs  
de CIO

Pour information :

Messieurs les inspecteurs d'académie,  
directeurs des services départementaux  
de l'éducation nationale des Alpes-  
Maritimes et du Var

Monsieur le président de l'université  
Côte d'Azur

Monsieur le président de l'université de  
Toulon

Madame la directrice de l'INSPE

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
d'académie - inspecteurs pédagogiques  
régionaux

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

Monsieur le délégué académique à la  
formation professionnelle, initiale et  
continue

Madame l'adjointe au délégué inter  
académique aux relations européennes  
et internationales et à la coopération

Madame la cheffe du service  
académique d'information et  
d'orientation

**Objet : Phase inter académique du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – rentrée scolaire 2021.**

**Références : Lignes directrices de gestion ministérielles, note de service et arrêté du 13 novembre 2020.  
B.O. spécial n° 10 du 16 novembre 2020.**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les dispositions publiées dans le bulletin officiel spécial n° 10 du 16 novembre 2020 qui définit les différentes modalités de mise en œuvre du mouvement national à gestion déconcentrée pour la rentrée 2021.

Afin d'accompagner les personnels dans leur processus de mobilité, les candidats à une mutation ont accès au service ministériel chargé de leur apporter une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande en contactant le numéro suivant : **01.55.55.44.45**.

Ce service sera accessible du 16 novembre 2020 au 8 décembre 2020.

En outre, les participants aux opérations du mouvement pourront prendre contact avec les services du rectorat dont les coordonnées figurent en annexe 1 de la présente circulaire.

La saisie des demandes de première affectation, de réintégration et de mutation **s'effectuera du 17 novembre 2020, à 12 heures au 8 décembre 2020 à 12 heures** (heures métropolitaines).

L'ensemble des informations relatives au mouvement des enseignants, sont disponibles :

- sur le site du ministère : [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam)
- sur le site de l'académie de Nice : [www.ac-nice.fr](http://www.ac-nice.fr) (rubrique Intranet, puis I-Prof)

Je vous prie de bien vouloir informer de ces dispositions les personnels de votre établissement ou service et leur faciliter la consultation au bulletin officiel consacré à ce dossier.